

PARCOURS DE FORMATION

(Obligatoire depuis 1998)

Gestionnaire des formations : Myriam GUIRAUD formations.doctorat@univ-tlse2.fr Tel. : 05.61.50.36.82

Le parcours de formation comprend 100h de formations réparties en 4 axes, avec un minimum de 10h dans chaque axe. Annexé à votre diplôme de docteur, ce parcours rend compte de vos activités pendant la thèse. Il est donc important qu'il soit construit avec cohérence avec l'aide de votre direction de thèse.

- ① Méthodologie de la thèse, recherche documentaire et publication
- ② Poursuite de carrière
- ③ International, Langues
- ④ Interdisciplinarité

Séances obligatoires

Pour tous les doctorants CLESCO :

- Journée de rentrée
- Conférence Inaugurale de rentrée des 3 écoles doctorales
- Ethique et intégrité scientifique dispensée par l'Ecole des Docteurs

Seulement pour les doctorants UT2J :

- Formations documentaires : 2 modules (3h chacun) selon votre profil déterminé par le test en ligne sur : <https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/aide-et-formation/se-former/formations>
- Réunion d'information « Dépôt et diffusion de sa thèse à l'UT2J) dispensée par le SCD (non comptabilisée dans le parcours de formation)

Validation de formations suivies hors offre de l'ED CLESCO

Déposer le justificatif de présence sur ADUM dans la rubrique « formations hors catalogue »

Les activités organisées au sein de votre unité de recherche ne sont pas comptabilisées.

Quel volume d'heures vous sera validé ?

Colloques, journées d'études, séminaires, conférence à caractère scientifique dans le périmètre de CLESCO, Doctoriales et Ecoles thématiques (présentiel ou distanciel) (③ ou ④)	Demi-journée : 3h Journée : 6h
Soutenance de thèse (maximum 3) (②)	3h
Communication scientifique orale, publication d'un article, présentation d'un poster (① ou ③)	6h
Mandat de représentant dans un UFR, conseil d'ED, au sein de l'Unité de Recherche (②)	10h
Mandat d'élu à la Commission Recherche (②)	30h
Participation à un contrat de recherche (②)	15h
Activité salariée, auto-entreprenariat (②)	30h
Vacations d'enseignement (②)	30h
Séjour de recherche à l'étranger (hors cotutelle) (③)	25h
Convention CIFRE (②)	50h
Convention de cotutelle internationale (③)	50h
MOOC (en lien avec le périmètre de l'ED) <i>validation par forfait :</i>	
	16h réalisées → 5h
	Au-delà de 16h → 10h

→ Possibilité d'éditer le récapitulatif des formations dans votre espace ADUM.